AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 29-5-72 317375

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION POITOU-CHARENTES
CHARENTE, CHARENTE-MARITIME, DEUX-SÈVRES, VIENNE
12, rue Victor-Hugo — 86 - POITIERS — Tél. : (49) 41.35.55

ABONNEMENT ANNUEL : 25 F.
C. C. P. LIMOGES 4.752.22 W.
Sous Régisseur de recettes et d'avances
AVERTISSEMENTS AGRICOLES
12, rue Victor-Hugo - 86 - POITIERS

BULLETIN n° 140 - MAI 1972 - supplément n° 2

VIGNE

BLACK-ROT

Des projections d'ascospores ont été observées depuis une semaine. Il est donc nécessaire de protéger les vignes et de renouveler le traitement préconisé dans le dernier avis. Pour les produits, se référer à la liste publiée dans le n° 139.

ACARIOSE

Voir le Bulletin n° 140, supplément n° 1.

POMMIER - POIRIER

TAVELURES

Les pluies ont lessivé le traitement préconisé dans le dernier avis. D'autre part les risques de contaminations primaires et secondaires sont très importants. Renouveler le traitement anti-tavelure dès réception de ce bulletin.

OIDIUM

Maintenir la protection des arbres contaminés. Nous rappelons que pour être très efficace, les traitements anti-oïdium doivent être accompagnés de l'élimination des pousses oïdiées.

AIL - POIREAU

TEIGNE DU POIREAU

D'importantes attaques de teigne du poireau sont constatées sur ail dans les secteurs de LENCLOITRE et VENDEUVRE. Dans les cultures atteintes si aucune intervention n'a été réalisée il y a lieu d'effectuer dans les plus brefs délais un traitement en pulvérisation avec l'un des insecticides suivants : aziuphos (40 g/hl), carbaryl (75 g/hl), diazinon (25 g/hl), lindane (30 g/hl), malathion (75 g/hl) parathion éthyl (25 g/hl), parathion méthyl (40 g/hl), phosalone (60 g/hl).

Dans le cas des cultures qui devraient être prochainement récoltées respecter les délais d'emploi des produits avant récolte (voir bulletin n° 140).

LESSIVAGE DES TRAITEMENTS PAR LES PLUIES

La pluie élimine, de façon différente selon sa répartition, les produits de traitement après leur épandage sur les organes végétaux. Ainsi on considère qu'un traitement doit être renouvelé après 20 à 25 mm de pluies cumulées ou bien après 15 à 20 mm d'eau recueillie en une seule pluie.

D'autre part, un traitement bien ressuyé résiste mieux au lessivage qu'un traitement suivi d'une pluie peu de temps après son application.

-:-:-:-:-:-

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"Poitou-Charentes"

F. BARBOTIN

Les Ingénieurs chargés des
AVERTISSEMENTS AGRICOLES
A. GRAVAUD
R. HUDE - H. BOUE

-P76

Imprimerie de la Station Poitou Charentes - Directeur-Gérant : L. BOUYX

Imprimé à la Station le 18 MAI 1972 - Précédente note : bulletin n° 140 - supp. n°1 -MAI 72